en butte, lui et ses collègues, MM. Lanjuinais et le baron Reille, aux attaques systématiques de M. Drumont, et en manière de conclusion le député de la Seine-Inférieure s'écrie : « Pour moi, je vais me remettre au contre de quarte. »

M. Camille Dreyfus fait son entrée presque en même temps que M. Lockroy, Presque aussitôl le bruit se répond qu'une question ou une interpellation va être adressée au gouvernement.

M. Lockroy vient immédiatement nous prier de déclarer qu'il ne se propose en rien de soulever un incident parlementaire. C'est donc M. Camille Dreyfus qui le fera. En effet, nous apprenons peu après que ce dernier rédige une lettre qu'il adresse à M. de Freycinet, comme ministre de la guerre. En voici le texte :

« Monsieur le Ministre

» J'ai l'honneur de vous informer que je désire vous poser demain une question relative aux mesures que vous comptez prendre pour faire respecter dans l'armée la liberté de conscience et pour mettre fin aux provocations dont sont l'objet des officiers français.

» Veuillez agréer, etc. »

M. Dreyfus fait ensuite connaître d'une part à quoi fait allusion la lettre ci-dessus et de l'autre le sens de la déclaration qu'il portera à la tribune.

Il dira tout d'abord que s'il s'est résolu à poser la question, c'est que personne n'en a manifesté l'intention, et qu'il le regrette à un double titre, d'abord à cause de son origine israélite, en second lieu parce qu'il a été un adversaire de M. de Morès. Il demandera au ministre s'il y a deux épées en France, une épée française et une épée juive.

Ces dernières paroles visent une lettre écrite et parue dans le journal la *Libre Parole* le 28 mai dernier, signée Drumont, Morès et ses amis, et adressée à M. le capitaine Crémieux-Foa.

Cette lettre se termine ainsi :

« Si les officiers juifs de l'armée française sont blessés par nos articles, que le sort désigne parmi eux le nombre qu'ils voudront nous déléguer et nous leur opposerons un nombre égal d'épées françaises. »

M. Dreyfus compte ajouter à la tribune : « Cette lettre porte la signature d'un officier de réserve du 22e dragons, portant le nom de Vallonbrosa. « Que compte faire le ministre de la guerre ?»

On voit le diapason auquel on est arrivé et qui s'élèvera davantage demain. Renchérissant sur ce qui précède, on fait courir le bruit qu'un député du Centre élargissant le débat interpellerait le président du Conseil et le ministre de la justice, ce dernier au point de vue surtout des poursuites à exercer contre M. de Morès.

Disons que parmi les députés plusieurs cherchent un moyen de soustraire M. de Morès à la cour d'assises, de peur de l'indulgence du jury, pour le traduire en correctionnelle, qui vengerait du même coup l'incident Mayer.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 24 juin. — C'est ce soir, entre cinq heures et cinq heures et demie, qu'ont été mis en exécution les mandats d'amener, décernés contre M. le marquis de Morès et les perquisitions lancées contre M. le comte de Lamasse et M. Guérin.

M. de Morès n'était pas à son domicile, rue de Monthabor ; importuné par les nombreux reporters en quête d'interview, il s'était rendu chez un de ses amis, boulevard Pereire. Il s'y trouvait en compagnie de M. le comte de Lamase, lorsque M. Goron, chef de la sûreté, s'y présenta.

Ce dernier, immédiatement mis en présence de l'adversaire du capitaine Mayer, lui dit : « Je suis chargé, Monsieur, d'une pénible mission à votre égard, j'ai à exécuter un mandat d'amener contre vous. »

—C'est bien, Monsieur, je suis à votre disposition et prêt à vous suivre, réplique, très-calme, le marquis de Morès.

Ce dernier, M. de Lamase et M. Goron restèrent un instant à causer.

Tout à coup arrive un exprès, dépêché par Mme de Lamase auprès de son mari, pour le prévenir qu'on perquisitionnait chez lui.

M. de Lamase quitta aussitôt son ami que M. Goron faisait monter, quelques instants après, dans un fiacre et l'emmenait au dépôt.

Pendant ce temps MM. Dhers et Véron, commissaires de police, opéraient des perquisitions, le premier, chez M. de Lamase, 24, rue Washington ; le second, rue de Belleville, chez M. Guérin.

Nous avons dit que Mme de Lamase était seule présente lors des opérations de M. Dhers qui, sans attendre la venue du principal intéressé, faisait main-basse sur tous les papiers étrangers d'ailleurs au duel qu'il pouvait trouver, lettres, documents divers, etc.

Chez M. Guérin, M. Véron, outre de nombreux papiers, saisissait les statuts de la Ligue anti-sémitique.

Ajoutons que c'est la première fois que de semblables procédés de police sont mis en œuvre à propos d'une affaire d'honneur. Ce fait était très commenté. Ce soir, à sept heures, M. Guérin se rendait au Dépôt, et demandait à M. Goron l'autorisation de voir M. de Morès.

Le chef de la sûreté crut devoir refuser cette autorisation à l'ami du prisonnier. Elle ne pourra être accordée qu'après l'interrogatoire auquel le juge d'instruction aura soumis M. de Morès; ce n'est, d'ailleurs, qu'après cette formalité que le simple mandat d'amener décerné contre le marquis de Morès sera, s'il y a lieu, transformé en *mandat de dépôt*.

Disons, en terminant, qu'il est bien exact que M. le capitaine Crémieux-Foa s'est rendu à la *Libre Parole* aujourd'hui. Le capitaine était seul, mais, vu l'heure matinale de sa visite — huit heures du matin — il ne rencontra personne au journal; il n'y a pas reparu de la journée.

De nombreux visiteurs se sont rendus ce soir à la *Libre Parole*. Très nombreux aussi, les journalistes auprès desquels M. Drumont et ses amis se montrent très sobres de renseignements, par un sentiment de convenance bien compréhensible.

Sur le boulevard, devant les bureaux du journal, des groupes se forment, traversés par des camelots criant l'arrestation du marquis de Morès, des brochures, journaux spéciaux, etc., se rapportant à la question juive.

Dans les cercles politiques, les commentaires et discussions vont leur train, on est loin de considérer comme clos, l'incident ouvert par l'article : « Les Juifs dans l'armée ».

Nous pouvons dire que, de l'avis d'amis du marquis de Morès et de M. Drumont, il faut s'attendre à de nouvelles rencontres.

La lettre seule du frère du capitaine Crémieux-Foa, pourrait bien, notamment, envenimer encore la situation.

Paris, minuit. — Nous venons de voir M. Guérin à la *Libre Parole*. Voici les renseignements supplémentaires que nous tenons de sa bouche :

En apprenant par les journaux qu'ils étaient, comme leur client, sous le coup de mandats d'amener, MM. Guérin et de Lamase s'étaient rendus auprès du marquis de Morès, boulevard Péreire, dans l'attente des événements.

Lorsque M. Goron y arriva, c'est M. Guérin qui alla lui ouvrir.

« Nous sommes, Monsieur, à votre disposition, dirent M. de Morès et ses témoins.

» Pardon, répondit M. Goron, mais je n'ai mandat que contre M. de Morès.

» Quant à vous, Messieurs, je dois vous prévenir officieusement que des perquisitions vont être faites chez vous. »

La saisie des papiers de M. Guérin, pratiquée par M. Dhers, en présence de Mme Guérin mère, a été facilitée par le fait que M. Guérin les avait rangés en deux catégories, juifs et Morès, et disposés dans des casiers ad hoc.

Tous ces papiers seront remis à M. le juge d'instruction Couturier qui, demain à midi et demi, interrogera le marquis de Morès.

M. le capitaine Crémieux-Foa a eu depuis ce matin une attitude qui révèle chez cet officier un état nerveux particulier, causé par l'issue fatale du duel d'hier.

Très ému, M. Crémieux-Foa a passé sa journée à aller chez les personnes en relations avec M. de Morès, demandant ce dernier, ne le trouvant pas, bien entendu, nulle part.

Le capitaine laissa partout des cartes avec ces mots : « A la recherche de M. de Morès. »

Les témoins de M. de Morès ne s'expliquent pas cette attitude, ils se demandent s'il faut voir là une nouvelle provocation, si M. Crémieux-Foa veut absolument avoir un duel avec M. de Morès qu'il a insulté.

Mais, quant aux incidents passés, M. de Lamase et moi, nous nous refusons à les considérer comme de nature à motiver une nouvelle rencontre.

Un duel entre M. de Morès et M. Crémieux-Foa aurait certainement une issue fatale, notre devoir est de l'empêcher.

Toutefois, s'il y a insulte grave de M. Crémieux-Foa, ce sera une autre affaire.

Donc, pour les incidents passés, les témoins de M. de Morès ne prévoient pas une nouvelle rencontre.

Paris, minuit 30. — On croit à la *Libre Parole*, d'après les renseignements puisés à la sûreté, que le mandat d'amener contre M. Morès, ne serait pas converti en mandat de dépôt et qu'après interrogatoire, l'adversaire de M. Mayer serait mis en liberté, au moins sous caution.

Paris, 24 juin. — Le banquet qui devait être offert ce soir à l'Ecole polytechnique au général Borius, directeur de cette école, en l'honneur de sa nomination à l'Elysée, a été contremandé en signe de deuil, à la suite de la mort du capitaine Mayer.

Paris, 24 juin. — Les obsèques du capitaine Mayer auront lieu dimanche à trois heures, au cimetière Montparnasse où la famille possède un caveau.

Le permis d'inhumer a été donné ce soir même par le juge d'instruction. Un peloton d'infanterie et de cavalerie rendront les honneurs aux obsèques.

LA SITUATION INDUSTRIELLE

EN ALLEMAGNE

Je crois devoir reproduire, écrit le consul de France à Hambourg, la substance d'une correspondance datée de Berlin que la *Borsen-Alle* de Hambourg vient de publier sur « le marché industriel allemand ».

Au dire du correspondant berlinois de ce grand journal commercial, l'état des affaires industrielles ne semble pas actuellement satisfaisant. Le mouvement des échanges ne s'élèverait pas au-dessus de la médiocrité. Ce n'est pas qu'il y ait tout à fait manque d'acheteurs ; ils sont même en assez grand nombre sur le marché ; mais l'esprit d'entreprise fait défaut, la prudence la plus circonspecte les dirige. Peut-être cette absence d'animation vient-elle de ce que les acheteurs sont certains à tout moment donné de trouver des stocks suffisants pour faire leurs achats ; parmi les acheteurs étrangers actuellement en Allemagne, ceux de l'Amérique du Nord sont les plus nombreux, mais leurs commandes n'en sont pas plus animées.

Il serait peut-être à propos de rappeler à ce sujet que les résultats spéciaux de l'exportation allemande aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, durant le premier trimestre de cette année, n'ont pas été favorables. Ces résultats qui sont maintenant entièrement connus pour toutes les circonscriptions consulaires ont présenté, par rapport au trimestre correspondant de l'année 1891, une diminution de 3,551,679 dollars pour le district général de Berlin comprenant les circonscriptions de Annaber, Berlin, Brême, Breslau; Brunswich, Chemnitz, Dresde, Hambourg, Leipzig, Magdebourg, Planen et Stettin.

Le déficit comparatif afférent au district du Consulat général de Francfort a été moindre : 598,915 dollars. Le dernier district comprend les circonscriptions consulaires de Aix-la-Chapelle, Bamberg, Barmen, Cologne, Crefeld, Dusseldorf, Francfort, Fuerth, Kehl, Mannheim, Mayence, Munich, Sonneberg et Stuttgart.

Les articles qui ont été frappés dans cette diminution de l'exportation allemande aux Etats-Unis sont, en première ligne, le sucre, sans que ce soit là pourtant une conséquence du bill Mac-Kinley, puisque le sucre allemand, autrefois taxé, entre maintenant en franchise aux Etats-Unis ; une spécialité de produit de Magdebourg, le chlorate de potasse a subi une perte de 105,000 dollars. Les confections et étoffes pour confections, les gants glacés ont également été vivement frappés. Pour ce qui est des gants, l'Allemagne commence à souffrir de la concurrence de l'Italie. On explique la faveur des gants italiens sur le marché nord-américain par leur plus bas prix, mais on les accuse d'être moins bons et moins durables. L'Allemagne se trouve ainsi dans cet article spécial à peu près dans la même situation dans laquelle la France s'est trouvée jusqu'ici vis-à-vis d'elle pour bien des articles.

Les articles dits « de mode » les jouets, les plaques de miroir, les instruments de musique, les velours et soies, les rubans et les étoffes en général font partie du nombre des articles dont l'exportation a accusé une diminution.

Pour ce qui est de l'Amérique, il y aurait une amélioration quelque peu sensible de la situation. Le Canada envoie de bonnes demandes. Les Républiques du Sud ont augmenté un peu les leurs. Par contre, les rapports européens sont moins animés. L'Angleterre principalement achète moins. Les prix de matières montrent d'ailleurs une légère tendance à la hausse. La vente des produits chimiques est peut-être la plus animée, et certaines fabriques ont pu distribuer de très bons dividendes.

Quant aux machines et articles en métaux, la situation est moins brillante ; il y a un léger relèvement pour la vente des articles manufacturés, bas et similaires ; les articles en cuir sont médiocrement demandés, les chaussures présentent une situation normale ; pour les articles en verre et en porcelaine, les demandes s'offrent une situation moyenne ; peu d'affaires dans les meubles, un peu plus, en général dans les diverses branches de la bimbeloterie et jouets. En général, on se plaint de l'obligation de vendre à des prix trop peu rémunérateurs.

NOUVELLES DU JOUR

Les vœux du Conseil municipal de Toulon

Toulon, 24 juin. — Le préfet du Var a annulé un vœu émis par le conseil municipal de Toulon en faveur de l'amnistie pour tous les délits politiques, de grève, de paroles et d'écrits. Le conseil municipal socialiste de Toulon a riposté en votant un vœu en faveur de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Une explosion de dynamite à Toulon

Toulon, 24 juin. Hier soir une explosion, qu'on suppose due à la dynamite, s'est produite à la campagne de M. Pignol à Samary. Toute l'arcade de la maison a été détruite. L'émotion est profonde.

Le roi d'Italie à Dresde

Dresde, 24 juin.— Le roi et la reine d'Italie sont arrivés à 6 heures 20.

Départ de religieux pour l'Afrique

Marseille, 24 juin. — A bord du paquebot *Stamboul*, qui partira demain soir pour le Dahomey, doivent prendre passage sept religieuses et sept religieux, se rendant en mission sur divers points de la côte africaine.

Les relations commerciales de la Suisse avec la France

Berne, 24 juin.— Le Conseil des Etats a adopté à l'unanimité et sans discussion, les propositions du Conseil général, concernant les relations commerciales avec la France.

Le ministre des affaires étrangères d'Italie chez Guillaume II

Berlin, 24 juin. — L'empereur a reçu hier vers midi, M. Brin, ministre des affaires étrangères d'Italie. L'audience a duré assez longtemps.

Les grèves en Espagne

Madrid, 24 juin. — La grève des télégraphistes n'est pas terminée. Le conseil des ministres s'est occupé aujourd'hui de la situation qui en résulte. Si la grève continue ce soir, le corps des télégraphistes sera dissout et réorganisé avec des employés fidèles.

Les incidents des Roumains en Hongrie

Bucharest, 24 juin. — A la suite d'une réunion des étudiants de Jassy, au sujet des incidents des Roumains de Hongrie, quelques étudiants sont allés manifester devant le consulat austro-hongrois. La police les dispersa, mais trois ou quatre d'entre eux pénétrèrent dans le consulat par une cour de derrière où ils lurent une protestation.

Irrégularités dans un concours d'agrégation en chirurgie

Grenoble, 24 juin.— Le docteur Montaz, conseiller municipal et chirurgien en chef des hôpitaux de Grenoble, candidat au dernier concours d'agrégation en chirurgie, adresse une protestation au ministre de l'instruction publique au sujet de graves irrégularités commises dans la durée du concours.

Voici la fin de la réclamation du docteur Montaz :

« Tant qu'il restera ce qu'il est, le concours d'agrégation sera un mélange de mérite, de fantaisie et de favoritisme et ce n'est pas ainsi que se relèvera notre enseignement médical tant désiré en France et surtout à l'étranger. Enfin, j'aurai terminé quand j'aurai dit que certains juges dormaient pendant les épreuves. »

Le docteur Montaz affirme ce dernier fait sous serment.

La réforme des patentes

Paris, 24 juin. — Nous avons dit que la commission a repoussé la classification en rayons proposée par M. Mesureur pour les magasins, et s'est rallié à un système de classements en huit ou dix spécialités. Cette classification comprendrait : l'alimentation, l'habillement, la carrosserie, la sellerie et les vélocipèdes, la librairie et la papeterie, la bijouterie, les articles de Paris et la parfumerie, les articles de ménage et la quincaillerie, etc., etc.

Cette classification a été renvoyée à l'administration pour étude. Chacune de ces spécialités serait frappée d'une taxe fixe s'ajoutant à la taxe établie pour les employés et à celle sur la valeur locative. Ces trois taxes constitueraient la patente.

En ce qui concerne les employés, nous avons fait connaître les décisions de la commission. Elle vient de décider que chaque centaine d'employés ne serait taxée que suivant le tarif spécial de cette centaine.

Ainsi dans l'hypothèse où la commission déciderait d'une façon définitive que la taxe serait de 25 francs par employé pour la première centaine, de 35 francs pour la seconde, etc., une maison qui aurait 300 employés ne paierait que 25 fr. par employé pour les cent premiers employés, 35 fr. pour la seconde centaine, 45 fr. pour la troisième centaine.

La réforme de l'impôt

Paris, 24 juin. — La commission a entendu le comité du syndicat des marchands de vin et le comité de la ligue du commerce et de l'industrie.

Le rapport de M. Guillemer sur le monopole de la rectification de l'alcool a été lu et adopté. Il sera déposé à bref délai.

Mission en Afrique

Nous avons dit que M. Deloncle proposait de voter un supplément de crédit de 200.000 fr. pour nos missions coloniales. Le groupe colonial et diplomatique a approuvé ce projet et émis en outre le vœu que cette somme fut consacrée à une nouvelle mission que M. le lieutenant Mizon effectuerait prochainement en Afrique.

Les événements du Dahomey

Paris, 24 juin. — Le ministre de la marine vient de recevoir une dépêche du capitaine de vaisseau Reniers, commandant du *Sané*, demandant l'envoi, dans les eaux du golfe de Bénin, d'un nouveau bâtiment pour renforcer le blocus des côtes du Dahomey.

Au reçu de cette dépêche, le ministre a décidé, sur l'avis de l'état-major général, de faire partir pour le golfe de Bénin la *Mesange*, actuellement à Rochefort. La *Mésange* est un aviso à roues du même type que le *Brandon*. Son armement comprend 2 canons de 90 millimètres et 4 canons-revolvers, et l'effectif de son équipage est de 67 hommes.

Les grèves en Espagne

Hendaye, 24 juin. — La grève des télégraphistes espagnols est en voie d'arrangement.

Les grévistes reprendront probablement demain leur travail.

Le choléra en Russie

Saint-Pétersbourg, 24 juin. — Le gouverneur militaire de Samarcande annonce que le choléra vient de se déclarer dans sa province.

Un procès à sensation. — La vengeance de Mlle Vacaresco

Buckarest, 24 juin. — On croit que des poursuites vont être intentées contre Mlle Vacaresco qui depuis l'annonce des fiançailles du prince de Roumanie avec la fille du duc d'Edimbourg, envoie journellement à cette dernière quelques-unes des lettres intimes qu'elle a jadis reçues du prince.

L'instruction contre les anarchistes

Paris, 24 juin. — Plusieurs journaux du matin ont annoncé l'arrestation d'un anarchiste faux monnayeur nommé Grillon. D'autres ont dit que l'anarchiste Drouet avait fait d'importantes révélations au sujet de l'explosion du restaurant Véry et que l'anarchiste Francis avait été de nouveau arrêté hier soir. Ces deux informations sont erronées. Il n'a été opéré aucune arrestation d'anarchistes ni par les brigades des recherches, ni par le service de sûreté depuis plusieurs jours.

Quant aux révélations qu'aurait pu faire Drouet, on nous affirme que la nouvelle n'est pas sérieuse. L'instruction ouverte par M. Atthalin continue. « Elle peut aboutir d'un instant à l'autre, répond ce magistrat, peut-être ce soir, peut-être demain, mais il est impossible d'être plus précis pour l'instant. Il faut attendre. »

L'affaire de la Dynamite

Paris, 24 juin. — M. Cochefert, commissaire de police aux délégations judiciaires, remettra ce soir ou demain son rapport à M. Welter, juge d'instruction, au sujet de l'affaire de la Société de dynamite. Le juge d'instruction examinera alors le volumineux dossier des papiers saisis au domicile de M. Arton. Celui-ci est toujours introuvable; on a à peu près la certitude qu'il est à l'étranger mais le service de sûreté, en possession du mandat qui le concerne, le recherche malgré tout activement.

Cette après-midi, M. Welter entendra de nouveau M. Leguay.

La déclaration de la droite royaliste

Paris, 24 juin. — M. le duc d'Audiffret-Pasquier, sénateur, adresse une lettre de rectification au *Temps*, dans laquelle il déclare qu'il donne sa complète adhésion à la déclaration de la droite royaliste de la Chambre.

L'expédition du Dahomey. — Départ d'un aviso

Paris, 24 juin. — Le ministre de la marine a décidé, sur l'avis de l'état-major général, de faire partir pour le golfe de Bénin la *Mésange*, actuellement à Rochefort. La *Mésange* est un aviso à roues, du même type que le *Brandon*.

L'Angleterre et le Maroc

Les Anglais menacent de rompre les relations diplomatiques avec le Maroc et envoient une escadre à Gibraltar. On craint qu'ils ne tentent un débarquement à Tanger.

Encore une affaire de mœurs à Châlons

Châlons-sur-Marne, 25 juin. — Une nouvelle affaire de mœurs, semblable à celle du mois de novembre dernier, vient d'être découverte au 1er régiment de chasseurs à cheval. Le maréchal-des-logis Lefebvre, cousin du capitaine qui avait été mis en réforme lors de la première affaire, a été incarcéré ce matin à la prison du corps. Ces faits regrettables causent dans notre ville une grande émotion.

Un pair d'Angleterre mort tertiaire franciscain

Le dernier comte de Denbig a été enterré récemment dans le cimetière des capucins au monastère de Bantasaph, à Holgeved, dans le Flintshire. Le défunt pair était un membre du Tiers-Ordre de Saint-François. Comme la plupart des anglicans convertis à l'Eglise romaine, le comte de Denbig était profondément religieux; il a fait bâtir, pour les catholiques, plusieurs églises.

A l'occasion de son entrée au Parlement (chambre des lords), lord Denbig, encore protestant à cette époque, avait commencé la construction à Pantasaph, d'une église devant servir au culte protestant ; après sa conversion il fit consacrer cette église au culte catholique. Grande fut l'indignation de l' « évêque » anglican de Pantasaph qui remua tout le pays ; mais ni injures, ni menaces, ni procès ne purent détourner lord Denbig de sa résolution, et son Eglise fut ouverte au culte catholique.

Situation météorologique. — Roubaix, 25 juin. — Hauteur barométrique, 761. Température

A sept heures du matin 13 degrés au-dessus de zéro.
A une heure du soir 20 » »
A cinq heures du soir 20 » »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les cantines scolaires. — Jeudi après-midi, une réunion des membres de la commission scolaire, et des directeurs et directrices d'écoles, a eu lieu à la mairie. Cette réunion avait pour but d'examiner l'établissement des cantines scolaires.

Les tramways. — Une réunion de la section roubaisienne de la commission intercommunale des tramways, a eu lieu jeudi à la Mairie. M. Varlet, directeur de la voirie, a été entendu.

Service extraordinaire de vaccination et de revaccination. — Voici le tableau de service pour les 26 et 27 juin :

Dimanche 26 juin, de 10 heures à midi, sages-femmes. — Ecole de la rue Saint-Vincent, Mme Holvoet; rue de Rome, Mme Aernaut ; boulevard de Strasbourg, Mme Derasse ; rue Pierre-de-Roubaix, Mme Boret ; rue du Moulin, Mme Deboosère ; rue du Bois, Mme Beulins ; rue Brézin, Mme Thaon.

Le même jour, de 3 à 5 heures du soir, docteurs. — Ecole de la rue Saint-Vincent, M. Largilière ; rue de Rome, M. Bettremieux ; boulevard de Strasbourg, M. Druesne ; rue Pierre-de-Roubaix, M. Dujardin ; rue du Moulin, M. Noyon ; rue du Bois, M. Dubron ; rue Brézin, M. Lepers.

Lundi 27 juin, de 6 à 8 heures du soir, docteurs. — Ecole de la rue Saint-Vincent, M. Duriez ; rue de Rome, M. Derville ; boulevard de Strasbourg, M. Montaigne ; rue Pierre-de-Roubaix, M. Lepoutre ; rue du Moulin, M. Butruille ; rue du Bois, M. Bernard ; rue Brézin, M. de Chabert.

Il est bon de faire remarquer qu'avec le vaccin de génisse qui est employé, et avec les mesures d'hygiène prises par les docteurs et sages-femmes, la transmission des maladies par la vaccine n'est pas à craindre.

— Vendredi, dans la journée, tout le personnel de la police a été vacciné.

Une grande fête d'escrime à Roubaix. — Un grand assaut international, organisé sous la patronage de l'Académie d'armes du Nord, aura lieu le dimanche, 3 juillet, au Manège de Roubaix, au profit des sociétés de secours aux blessés militaires.

Le comité est composé de MM. E. Boulenger, président; Gustave Wattine, vice-président; Léon Dillies, René Wibaux et Henri Bruyant.

Le président de l'Académie d'armes, M. Edouard Oudart, de Lille et M. Dubus, de Roubaix, sont chargés de l'organisation des assauts.

Le chevalier Pini, le célèbre champion italien qui vient de faire à Charleville un assaut à sensation avec le professeur Oudart, sera de la fête.

Le commandant Dérué, les professeurs réputés de Paris, MM. Bergès et Ruzé; MM. Merckx de Bruxelles, Michaud de Lille; Lefaure de Dunkerque, et les plus brillants amateurs, membres honoraires de l'Académie d'armes du Nord, prendront une part active aux assauts.

Un des principaux attraits sera certainement l'assaut de deux escrimeuses de Paris, Mlle Delage-Ruzé et Mlle Anna Landry.

Promenade pédestre. — Les membres du *Club-Joyeux*, dont le siège est établi à *Saint-Louis*, rue de la Fosse-aux-Chênes, feront une sortie dimanche matin; ils partiront du local à 6 heures et suivront la route internationale, en passant successivement par Lannoy, Toufflers, Templeuve (Belgique), Froyennes et Tournai, point du rendez-vous, les sociétaires seront de retour dans l'après-midi.

La fête du Sacré-Cœur doit être célébrée solennellement aujourd'hui samedi, en la chapelle de la Visitation.

Le T.-S. Sacrement restera exposé depuis la messe de six heures jusqu'à l'office de l'après-midi qui aura lieu à quatre heures et demie.

Cet office se composera d'un salut solennel précédé d'un sermon par le R. P. Richard.

La solennité de cette même fête sera célébrée dans les églises paroissiales dimanche 26 juin. A cette occasion une procession générale d'hommes aura lieu à l'office de six heures du soir, en l'église Saint-Martin.

Paroisse Saint-Jean-Baptiste. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Dimanche prochain, solennité de la fête de Saint-Jean-Baptiste. A 10 heures, messe en musique. Le soir, aux vêpres de 3 heures, procession du Tres-Saint-Sacrement et exposition d'une relique insigne détachée de la tête même de Saint-Jean-Baptiste. »

Une femme en léthargie. — On nous rapporte que, dans le quartier du Pile, une jeune femme, tout récemment mariée, est en léthargie depuis trois jours. Les moyens employés par les médecins pour lui faire reprendre son état normal, sont restés infructueux.

Nombreuses tentatives de vols dans le quartier de l'église Saint-Jean-Baptiste. — *Les dévaliseurs de maisons par les caves.* — Après l'arrestation des deux individus qui faisaient partie des dévaliseurs de maisons par les caves, on fut environ deux mois sans signaler à Roubaix de nouvelles tentatives de ce genre de vols.

Depuis deux semaines, il en est tout autrement et il n'est pas de jours où nous n'ayons à relater de nouveaux délits, commis — croit-on — par la même bande.

La semaine dernière, le quartier du boulevard d'Armentières et de la rue Cuvier étaient visités par ces malfaiteurs qui, comme nous l'avons raconté, ont enlevé chez M. Quint, boucher, quantité de marchandises et, dans une autre maison, une certaine somme d'argent.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, la bande a « travaillé » dans le quartier de l'église Saint-Jean-Baptiste, et principalement dans les rues de Beaumont et Claude-Lorrain.

Les voleurs se sont d'abord introduits chez M. Louis Bossut-Vandewaele, jardinier, rue de Beaumont, par un terrain vague barricadé, donnant sur la rue Claude-Lorrain et attenant à deux maisons en construction.

Après avoir forcé la porte d'entrée, munie d'un cadenas, ils ont trouvé, dans le champ, deux échelles de plafonneurs, qui ont servi à pénétrer par le mur de clôture donnant dans le jardin de M. Louis Bossut.

Une fois dans le jardin ils ont forcé la porte grillagée, donnant accès à la cour de la maison d'habitation, puis sont entrés dans la buanderie.

Ils essayèrent de forcer la porte de la cuisine, mais le chien qui se trouvait dans cette pièce donna aussitôt l'éveil. Lorsque M. Bossut descendit, les voleurs avaient déjà pris la fuite, sans avoir eu le temps de rien emporter. Il était en ce moment une heure du matin.

Les malfaiteurs se cachèrent dans un champ voisin, et, une demi-heure après, ils essayèrent d'opérer dans la rue Claude-Lorrain où ils enlevèrent les soupiraux des caves — des maisons occupées par MM. Delsalle, curé de Saint-Jean-Baptiste, et Bonnet, menuisier. Ce dernier ayant entendu du bruit descendit avec son fusil, mais à son arrivée les individus avaient déguerpi.

Chez M. Deforest, à l'extrémité de la rue de Beaumont, ainsi que dans de nombreuses habitations, les soupiraux ont été enlevés; cependant aucun vol n'a été constaté.

M. Van Costenoble, commissaire du 3e arrondissement, averti vendredi dans la matinée, s'est rendu immédiatement sur les lieux et a ouvert une enquête.

Sauvetage d'un enfant, quai de Calais. — Vendredi après-midi, vers une heure et demie, plusieurs enfants d'une dizaine d'années jouaient sur la berge, quai de Calais. L'un d'eux, Louis Derooster, glissa sur une pierre et tomba dans le canal. Ses camarades appelèrent immédiatement au secours. En ce moment M. Arthur Ramon, cabaretier, passait sur l'autre rive, quai de Dunkerque, se rendant à l'école de natation. Voyant l'enfant qui se débattait dans l'eau, il accourut immédiatement. Cet endroit est très dangereux.

M. Ramon, à l'aide d'engins, essaya de ramener le pauvre petit. N'y parvenant pas, il descendit par l'échelle en fer adaptée au quai, et parvint à ramener sain et sauf le jeune imprudent ; après lui avoir donné des soins, il le conduisit chez ses parents, rue Christophe-Colomb.

Les accidents du travail. — Un pénible accident est survenu, mercredi après-midi, dans les ateliers de constructions mécaniques de M. Léon Olivier, rue Daubenton. On était en train de scier à la machine un arbre de transmission, et un conducteur, Cyrille Descamps, le guidait sur les supports, lorsque la lourde pièce vint à pivoter et écrasa, en tombant, le pied gauche de l'ouvrier.

Le chef de la maison envoya aussitôt chercher un médecin pour donner les premiers soins au blessé, qu'il fit ensuite reconduire en voiture à son domicile, à Croix, rue de la Duquennerie.

Un double abus de confiance. — Dimanche dernier, un individu du nom de Léon Duquenne, habitant le quartier de Sainte-Elisabeth, empruntait à l'un de ses amis, Henri Desmaret, un pantalon et un gilet de drap noir, pour aller à l'obit de son père, le lendemain matin. Il louait en même temps un chapeau de soie chez M. Wante, chapelier, rue de Lannoy.

L'ami et le marchand ne le voyant pas revenir, s'aperçurent un peu tard qu'ils avaient été indignement trompés. Ils ont déposé une plainte entre les mains de M. Vancostenoble, commissaire du troisième arrondissement, qui a fait rechercher Léon Duquenne, mais en vain jusqu'à présent.

Au cours de l'enquête, on a découvert que cet habile escroc avait engagé les vêtements au Mont-de-Piété.

Volé par son beau-frère. — Un brave homme, du nom de Gustave Evrard, habitant la cité St-François, rue St-Laurent, logeait et nourrissait chez lui, par compassion, depuis plus d'une semaine, son beau-frère Henri Renard, qui se trouvait sans ressources.

Dans la matinée de mardi, celui-ci profitant de l'absence de son bienfaiteur, s'est introduit dans sa chambre à coucher, et a fait main-basse sur deux pièces de cinq francs déposées au fond d'un coffre. Puis il a disparu, pour aller dépenser dans les cabarets le fruit de son vol.

Sachant qu'une plainte avait été déposée contre lui, et qu'il était recherché par la police, il est venu se constituer prisonnier, vendredi matin, au commissariat du 4e arrondissement.

Une tentative de vol rue du Collège. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs, restés inconnus, ont essayé de pénétrer dans l'habitation de M. le docteur Philipart, rue du Collège, en enlevant le soupirail de la cave. Comme un second grillage se trouvait dans l'intérieur, les malfaiteurs n'ont pu pénétrer dans la maison. Ce n'est que le lendemain matin que le domestique, en allant ouvrir les volets, aperçut le soupirail sur le trottoir. Plainte a été portée.

Une arrestation. — Est-ce le produit d'un vol ? — Vendredi après-midi, un individu paraissant âgé d'une quarantaine d'années, se trouvait dans le quartier de Sainte-Elisabeth, offrant en vente des pelles servant aux terrassiers. Vint à passer un agent de sûreté. Celui-ci fut avisé par un habitant que ce marchand vendait cette marchandise à un prix dérisoire. Interrogé, le quidam ne voulut rien dire, et il fut conduit devant le commissaire du 3e arrondissement, chez qui il continua à garder le silence. Le marchand a été écroué à la prison centrale, en attendant que l'enquête puisse établir la provenance de ces objets.

Un affreux accident rue Pierre-de-Roubaix. — Un accident s'est produit, hier matin, vers dix heures, chez M. Drouffe-Chevalier, menuisier, rue Pierre-de-Roubaix. Un jeune ouvrier, Emile Farvaque, était occupé à pousser une planche à la scierie mécanique, lorsqu'il commit l'imprudence de poser la main près de la scie; il a enlevé les premières phalanges de l'index et du médius complètement coupées !

M. Farvaque n'a ressenti aucune douleur à la perte de ces phalanges; ce n'est que quelques instants après, en voyant le sang couler, qu'il s'est aperçu que celles-ci lui manquaient ! Avec un rare sang-froid, ce jeune homme a aidé à rechercher les bouts de ses doigts qui ont été retrouvés dans les copeaux. Le docteur Degandt, appelé à donner des soins au blessé, a déclaré qu'il devait suspendre tout travail pendant 15 jours.

Un accident, rue des Filatures. — Vendredi soir, vers neuf heures, un ouvrier peintre, porteur d'une grande échelle, se trouvait dans la rue des Filatures, montant la rue. Comme la rue est peu éclairée, plusieurs ouvriers qui causaient sur l'un des trottoirs, traversèrent la chaussée, au moment où le peintre arrivait. L'un d'eux, un nommé Henri Delsalle, alla se jeter, l'épaule en avant, sur l'extrémité, et par la secousse qui se produisit fut projeté sur le sol. Ses camarades s'empressèrent autour de lui et le transportèrent à son domicile. Un médecin appelé constata une luxation à l'épaule et plusieurs contusions aux reins, qui nécesseront un repos d'une quinzaine de jours.

Un accident rue Neuve. — Depuis deux jours, l'extrémité de la rue Neuve, donnant sur la Grande-Place, est dépavée dans le milieu de la chaussée à l'endroit où passe le car : de chaque côté se trouve des monticules de grès qui obstruent complètement la circulation des voitures. Dans la soirée de jeudi plusieurs accidents de personnes se sont produits.

Vendredi soir, vers neuf heures et demie, un accident plus grave est arrivé. Un jeune homme d'une quinzaine d'années venant de la Grand'Place entrait dans la rue en courant. Il passa sans prendre attention dans le trou rempli d'eau et tomba. Comme il ne savait se relever seul, des passants vinrent à son secours. Parmi eux se trouvait un de ses camarades qui conduisit le jeune homme à son domicile. La jambe droite était fortement contusionné ainsi que le genou.

Un enfant qui se casse la cuisse.— L'école d'asile de la rue de l'Alma a été, jeudi matin, le théâtre d'un bien triste accident. Un enfant de deux ans et demi, le petit Joseph Masquelier, dont les parents habitent la cour Dernoncourt, dans la rue des Anges, est tombé en jouant, et s'est cassé la cuisse.

M. le docteur de Chabert a prodigué ses soins au pauvre bébé, et l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Une brute. — Nous avons relaté hier, sous ce titre, l'acte de brutalité inqualifiable commis par un ouvrier teinturier du nom d'Edouard Hallo, contre son voisin et créancier M. Edmond Buyck, cabaretier, rue Decrême, à qui il a cassé la jambe d'un coup de pied.

Le coupable, qui s'était d'abord dérobé aux recherches de la police, est venu se rendre, vendredi matin, au commissariat du 3e arrondissement. Il a été maintenu en état d'arrestation.

Edouard Hallo a déjà subi une condamdation à trois mois d'emprisonnement, pour coups.

Croix.— *L'administration municipale fait circuler une* pétition, pour le nivellement, l'élargissement, le pavage et la construction d'un aqueduc dans la rue de limite; cette rue étant mitoyenne avec Roubaix, la même pétition a été faite en cette dernière ville.

Wasquehal.— *